

**ANNEXE 3**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU PROFIT D'UNE  
ASSOCIATION ETUDIANTE**

**ENTRE**

**L'université de Caen Normandie,**

Etablissement public à caractère scientifique culturel et professionnel,  
Dont le siège est situé Esplanade de la Paix - CS 14032 - 14032 CAEN Cedex 5,  
N ° SIRET : 191 414 085 000 16,  
Représentée par son Président, Monsieur le Professeur Lamri ADOUI,

**Ci-après dénommée « L'ETABLISSEMENT ».**

D'une part,

**ET**

**L'association étudiante** .....  
..... (*Dénomination de l'association*) ;

Association loi 1901 déclarée à la préfecture .....  
..... (*Département de la préfecture où la déclaration a été réalisée*),

le ..... (*Date*),

sous le numéro ..... (*à compléter*) ;

Domiciliée.....  
..... (*Adresse du siège social de l'association*) ;

Représentée par son-sa Président-e .....  
..... (*Prénom + Nom du-de la Président-e de l'association*).

**Ci-après dénommée « L'OCCUPANT ».**

D'autre part,

## **IL A ETE CONVENU ET DECIDE CE QUI SUIT :**

### **Article 1 - Objet :**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation d'un local mis à disposition de l'OCCUPANT par L'ETABLISSEMENT.

L'ETABLISSEMENT met à disposition de l'OCCUPANT un local dont la description est précisée en annexe à la présente convention.

### **Article 2 - Caractères de la mise à disposition :**

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Elle a un caractère précaire et révocable.

Elle est strictement personnelle et ne peut faire l'objet d'aucune cession ni sous-location ou prêt.

La présente mise à disposition ne confère aucun droit réel à L'OCCUPANT.

### **Article 3 - Etat des lieux - Conditions d'utilisation - Restitution du local :**

#### **3.1 - Etat des lieux :**

Un état des lieux contradictoire sera établi entre les parties dans les six (6) mois suivant la signature de la présente convention. Il sera également établi un état des lieux au moment de la libération des locaux.

L'OCCUPANT déclare accepter le local dans l'état où il se trouve sans pouvoir réclamer d'aménagements ou de travaux supplémentaires.

#### **3.2. Modalités d'utilisation du local :**

3.2.1 - La présente mise à disposition est consentie en vue de permettre l'exercice des activités de L'OCCUPANT telles que définies dans ses statuts. Toute autre utilisation ou changement de destination est interdit.

3.2.2 - L'accès audit local n'est possible qu'aux conditions et aux jours et horaires officiels d'ouverture du bâtiment abritant le local, décidés par le Président de L'ETABLISSEMENT dans le cadre des dispositions des articles R. 712-1 à R 712-8 du code de l'éducation relatifs à la sécurité des personnes et des biens dans les Universités.

3.2.3 - L'OCCUPANT déclare :

- avoir pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité et s'engage à les appliquer ;
- avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

3.2.4 - Au cours de l'utilisation du local mis à disposition, L'OCCUPANT s'engage à :

- utiliser les lieux conformément à leur destination et dans le respect des activités et missions de L'ETABLISSEMENT ;
- ne pas modifier les lieux (exemple réalisation d'aménagements ou de travaux, modification de serrure) sans l'accord préalable et écrit de L'ETABLISSEMENT ;
- respecter la capacité d'accueil des locaux ; - ne pas troubler l'ordre public ou créer de nuisances ou de perturbations de toute sorte ;
- ne pas créer ou permettre toute confusion possible entre son activité et celles de L'ETABLISSEMENT ;

- permettre l'accès du local, sans restriction et en tant que de besoin, aux personnels de L'ETABLISSEMENT, et notamment aux personnels relevant des services techniques ou de sécurité ;
- utiliser des équipements ou mobiliers conformes à la réglementation en vigueur et à en respecter les consignes d'utilisation, le cas échéant ; \_ informer L'ETABLISSEMENT en cas d'incident dans les plus brefs délais ; \_ assurer l'évacuation du local en cas d'incendie ;
- respecter et à faire respecter le règlement intérieur et notamment les règles en matière d'hygiène et de sécurité, et, d'une manière générale, respecter et à faire respecter l'ensemble de la législation et réglementation en vigueur, et à se conformer aux exigences de L'ETABLISSEMENT découlant de l'application de ces normes.

3.2.5 - L'OCCUPANT s'engage également à transmettre à L'ETABLISSEMENT, via la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI), avant toute occupation des locaux, ainsi qu'à chaque modification et sur toute demande, les documents suivants :

- \_ les statuts de l'association mis à jour, le cas échéant ;
- \_ la liste nominative et les coordonnées à jour des membres du conseil et du bureau (président, trésorier, secrétaire...) ; l'attestation d'assurance visée à l'article 4 de la présente convention.

### **3.3 - Restitution du local :**

Au terme de la convention, L'OCCUPANT doit remettre à L'ETABLISSEMENT les clés et éventuels badges lui permettant d'accéder au local mis à disposition et rendre ce dernier dans le même état que celui existant lors de l'entrée dans les lieux à peine de devoir réaliser à ses frais des travaux de remise en état et/ou de réparation, ou de devoir verser à L'ETABLISSEMENT une indemnité compensatrice du préjudice subi par celui-ci.

### **Article 4 - Responsabilité - Assurance :**

Il est expressément convenu entre les parties que L'OCCUPANT assure la surveillance des biens entreposés dans le local mis à disposition. En aucun cas la responsabilité de L'ETABLISSEMENT ne pourra être recherchée en cas de vols ou de dégradations, et ce pour quelque cause que ce soit.

Dès la signature de la présente convention et pendant toute sa durée, L'OCCUPANT s'engage à souscrire une police d'assurance de responsabilité civile pour les dommages causés à toute personne et à L'ETABLISSEMENT imputables à l'occupation du local mis à disposition ou du fait des activités de L'OCCUPANT. Cette attestation d'assurance doit être fournie à l'université.

### **Article 5 - Durée :**

La présente convention est conclue pour une durée de douze (12) mois à compter de sa dernière date de signature par les deux parties.

Elle pourra être prolongée par voie d'avenant établi d'un commun accord entre les parties.

### **Article 6 - Résiliation :**

L'ETABLISSEMENT peut mettre fin à la présente convention, à tout moment et sans indemnité, pour tout motif d'intérêt général ainsi que dans les cas suivants :

- en cas de non-respect par L'OCCUPANT de ses obligations légales et réglementaires ou telles que définies dans la présente convention ;
- si l'activité de L'OCCUPANT porte atteinte à l'image, aux activités et missions de L'ETABLISSEMENT ou perturbe son bon fonctionnement.

Une telle décision sera notifiée à L'OCCUPANT par écrit sous réserve de respecter un préavis de quinze (15) jours, L'OCCUPANT devant cesser, le cas échéant, tout comportement fautif pendant ce délai.

L'ETABLISSEMENT peut également suspendre la mise à disposition du local, à tout moment, sans indemnité et sans préavis, en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité. Cette décision sera notifiée à L'OCCUPANT par écrit dans les meilleurs délais.

Dès la fin de la convention, pour quelque cause que ce soit, L'OCCUPANT sera tenu de libérer les lieux et de respecter les dispositions de l'article 3.3 de la présente convention.

L'OCCUPANT pourra également demander la résiliation de la présente convention, à tout moment, par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Président de L'ETABLISSEMENT, sous réserve de respecter un préavis de quinze (15) jours.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacune des parties.

**A :**

**A :**

**Le :**

**Le :**

**Pour l'université  
Le Président de l'université**

**Pour l'association  
Le-La Président(e) de  
l'association**

**Lamri ADOUI**

**Prénom :  
NOM :**

**Signature :**

**Signature :**

**Annexe bis - Description du local mis à disposition :**

Adresse postale (avec mention du nom du campus) : .....

.....

.....

.....

.....

Bâtiment : ..... (Dénomination du bâtiment)

Etage : ..... (à compléter)

N° du local : ..... (à compléter)

Superficie du local : ..... (à compléter)

Capacité d'accueil : ..... (à compléter)